

Jour de carence : une économie moins importante que prévue

Extrait du rapport spécial sur la lutte contre l'absentéisme dans la fonction publique



©Richard Villalon - stock.adobe.com

L'État a surévalué les gains permis par le jour de carence, selon un rapport qui sera présenté mardi 9 juillet par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Et il est difficile de savoir si elle fait vraiment baisser l'absentéisme.

Difficile d'évaluer les bénéfices du jour de carence, rétabli l'année dernière. Un rapport présenté mardi 9 juillet montre même que les économies permises par cette mesure ont été surestimées par l'administration centrale.

164 millions au lieu de 270

L'économie permise par le rétablissement du jour de carence est estimée à « celle réalisée en 2012, soit 164 millions d'euros », contrairement aux prévisions de la direction du budget (qui, l'an passé, avait prévu une somme de 270 millions d'euros).

Peut-être la mise en place d'une approche différenciée du micro-absentéisme. Celui-ci varie en effet selon la catégorie d'agents, la pénibilité physique et psychique du travail, la situation de famille ou l'âge. En d'autres termes, la probabilité d'être absent s'accroît, notamment pour des périodes de courte durée, pour les agents âgés ou de catégorie C, qui effectuent un travail pénible, ou pour les femmes ayant des enfants.

Absentéisme de longue durée : impossible de mesurer un changement

Les rapporteuses espéraient fin 2018 pouvoir se prononcer dans ce rapport sur l'effet du rétablissement du jour de carence, sur la durée et le nombre d'arrêts de travail. Finalement, cette évaluation est plus difficile que prévu... le jour de carence « semble » réduire l'absentéisme de courte durée, mais qu'il n'est pas possible de savoir si c'est le cas pour des plus longues périodes.

Les rapporteuses reconnaissent aussi n'être « pas capables de répondre de manière claire » sur l'influence du jour de carence sur « les stratégies de contournement mises en place par les agents ou les effets possibles d'un désengagement au travail ».

Améliorer les outils d'évaluation RH

Au-delà du jour de carence, les rapporteuses insistent sur le besoin de mieux évaluer l'absentéisme pour les responsables RH de la fonction publique.

Le premier constat de ce rapport d'évaluation est que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'évaluer correctement l'absentéisme dans la fonction publique, le phénomène n'est pas beaucoup plus prononcé dans le public que dans le privé : 3,9 % contre 3,8 %.